

COMMUNE DE TRONGET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française
Département de l'Allier
Arrondissement de Moulins

Date de convocation :
6 janvier 2023

Nombre de conseillers :
En exercice : 14
Présents : 9
Votants : 14

Le quorum étant atteint, le
Conseil Municipal peut
valablement délibérer.

L'an deux mil vingt-trois, le jeudi 12 janvier 2023 à 19h00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni salle de la Mairie sise 8 passage de la mairie, en session ordinaire, sous la présidence du Maire, Jean-Marc DUMONT.

Présents : Patrick AMATHIEU, Daniel CANTE, Jean-Marc DUMONT, Pascal RAYNAUD, Sylvain RIBIER, Elena BARANSKI, Patricia RAYNAUD, Annie WEGRZYN, Franck VALETTE.

Excusés : Alain DETERNES, Jean-Marc CARTE, Stéphane HERAULT, Laurent BRUN, Audrey GERAUD.

Pouvoirs : Alain DETERNES à Pascal RAYNAUD, Jean-Marc CARTE à Jean-Marc DUMONT, Stéphane HERAULT à Patrick AMATHIEU, Laurent BRUN à Franck VALETTE, Audrey GERAUD à Patricia RAYNAUD.

Secrétaire de séance : Daniel CANTE

Avis d'enquête publique concernant le projet d'implantation d'un parc éolien sur les communes Le Theil et deux-Chaises N°04/2023

Le Maire informe le Conseil Municipal du projet d'implantation d'un parc éolien sur les communes de Le Theil et Deux-Chaises. L'enquête publique relative à ce dossier est ouverte depuis le 8 décembre 2022 jusqu'au 13 janvier 2023, afin de recueillir des observations de toutes les personnes intéressées sur le projet présenté par la société BORALEX, en vue d'obtenir de la préfète de l'Allier l'autorisation environnementale pour l'implantation de 5 éoliennes sur les communes Le Theil et Deux-Chaises.

En application du code de l'environnement, le Conseil Municipal peut exprimer un avis sur ce projet jusqu'au 29 janvier 2023.

Vu les plans et documents présentés à l'appui de la demande et notamment l'étude d'impact ;

Vu les avis recueillis lors de la phase d'examen en application des articles R 181-19 à R 181-32 du Code de l'environnement et joint au présent dossier d'enquête publique ;

Vu l'avis de la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe) Auvergne_Rhône-Alpes, délibéré le 14 juin 2022 sur cette demande, ainsi que le mémoire en réponse aux remarques de la MRAe, fourni en septembre 2022 par la SARL BORALEX DEUX-CHAISES ET LE THEIL ;

Vu le rapport de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement en date du 14 juin 2022 ;

Vu la décision de Mme la Présidente du Tribunal administratif de Clermont-Ferrand du 13 octobre 2022, portant désignation d'une commission d'enquête ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2444/2022 portant ouverture d'une enquête publique concernant les communes de Rocles, Cressanges, Tronget, Saint-Sornin, Treban, Laféline, Fleuriel, Voussac, Le Montet, Sazeret et Saint-Marcel-en-Murat.

Considérant la demande d'autorisation environnementale pour l'implantation de 5 éoliennes sur les communes de Deux-Chaises et Le Theil.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- **décide d'émettre un avis défavorable sur ce projet d'implantation d'un Parc éolien sur les communes de Deux-Chaises et Le Theil ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

ONT VOTE POUR : 14

ONT VOTE CONTRE : /

SE SONT ABSTENUS : /

ACTE EXECUTOIRE

Reçu par le représentant de l'Etat le

16 janvier 2023

et publié le 16 janvier 2023

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal,

Fait à Tronget, le 16 janvier 2023

Le Maire,



Jean-Marc DUMONT